



Conseil d'administration du 26 mars 2015

Le coup d'après

Ce Conseil d'Administration est le dernier tenu en présence de notre actuel Directeur Général, Pascal Viné. Une petite réception, à l'occasion de son départ, aura lieu à la fin de la séance du Conseil. Au-delà des discours, forcément laudatifs dans de telles circonstances, tous les intervenants s'accorderont à reconnaître à notre futur ex-DG, une humanité particulière dans ses rapports avec les personnels de l'ONF, qu'il a remercié du travail accompli sous sa direction. On notera aussi que ce départ survient, bien mal à propos, en plein cœur des négociations du futur contrat, dont il sera beaucoup question lors de ce Conseil.

Nous avons rencontré le Président du Conseil d'Administration, mardi 24 mars, et avons demandé des informations sur la succession de Pascal Viné. Le départ du Directeur Général et la nomination d'un nouveau Directeur doit se faire en Conseil des Ministres après audition par deux commissions parlementaires. Le Président du CA espérait pouvoir nous donner, au moins, le nom d'un intérimaire ce jour, à l'issue du Conseil des Ministres de mercredi.

C'est chose faite et là encore, la tradition se perpétue, puisque le Directeur Général par intérim est finalement M. Olivier SOULERES, chef de l'inspection générale. Il n'est pas improbable que cet intérim dure quelques mois.

Sans porter un quelconque jugement sur les valeurs de ceux qui partent ou arrivent, nous avons toutefois regretté qu'une nomination « en dur » ne soit pas intervenue, dès le départ de Pascal Viné, vu les temps particuliers que vit notre Etablissement. Espérons qu'il s'agit juste d'une mauvaise gestion prévisionnelle du poste de Directeur Général de l'ONF, et non d'une manœuvre pour affaiblir encore l'établissement dans le cadre des négociations sur le futur contrat. Il n'en reste pas moins, et nous avons souhaité l'exprimer, que l'absence d'un Directeur Général en titre, nous manquera beaucoup à partir du 1^{er} avril.

Des chiffres ...

C'est devenu presque une tradition, lors de la séance du printemps, il est beaucoup question de chiffres, qu'il s'agisse de l'exécution budgétaire 2014, du bilan du COP ou de la certification des comptes. Ce conseil ne faillit pas à la coutume.

Le bilan de l'année 2014 ouvre le bal et voici en quelques chiffres :

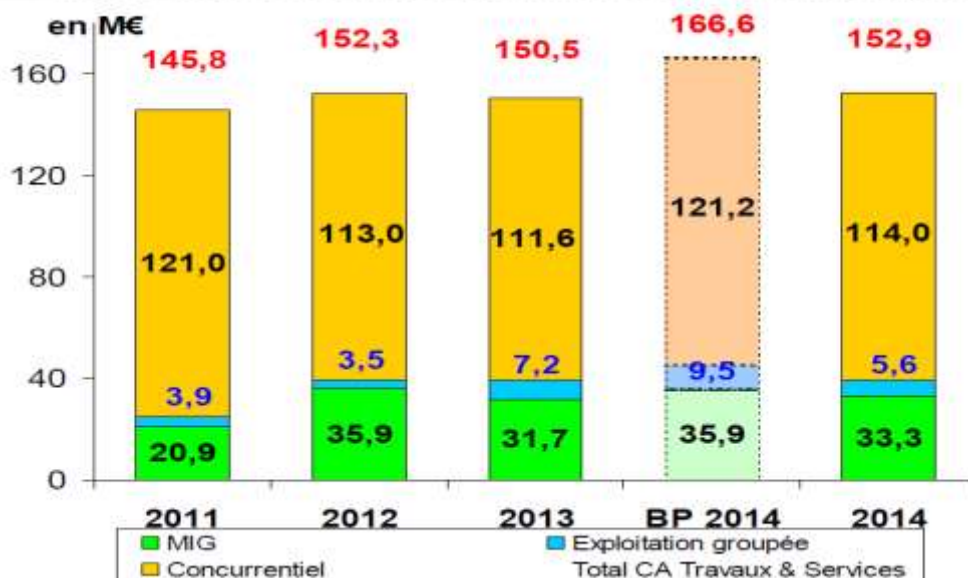
Chiffre d'affaires bois de 1999 à 2014 (en M€ courants & constants)



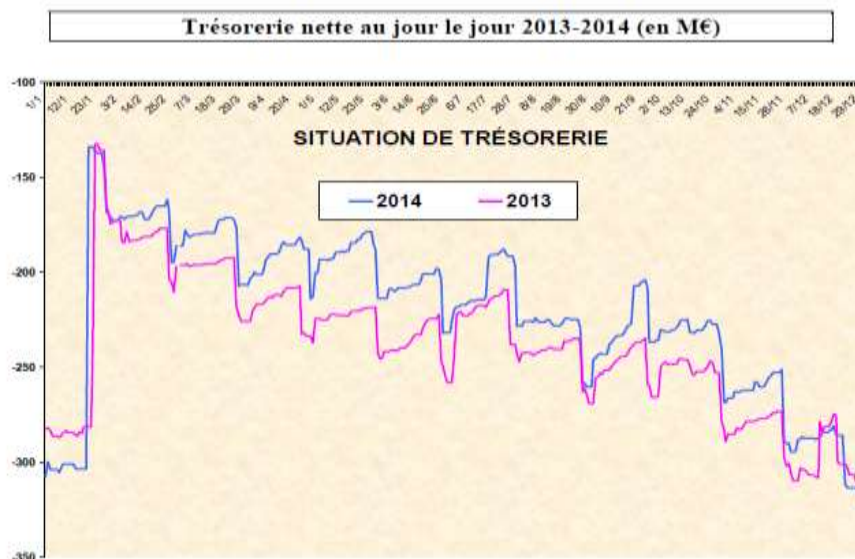
Avec un niveau historiquement haut, le bois sauve la mise. Le budget affiche in fine, un résultat net de 10.8 M€ et les produits des ventes sont de 30 M€ supérieurs à la prévision budgétaire. De l'aveu même de l'Agent Comptable à la présentation de ses comptes, il s'agit d'une très bonne année. Un comptable content c'est rare !

Les activités concurrentielles se maintiennent mais ne parviennent toujours pas à l'équilibre en marge nette, c'est-à-dire, une fois réintégrés les frais de structure (*de super structure diront certains*). A cette explication, l'un des représentants des COFOR, attrapera la balle au bond pour proposer que l'on raisonne de même pour le coût de la gestion forestière communale, sous-entendu que l'on baisse nos prix...

Chiffre d'affaires des activités travaux et services 2011 à 2014 (en M€)



Une fois de plus, la mouvance de la super structure, et plus globalement le coût de la gestion ONF est rapidement dans le collimateur des uns et des autres. Le pompon sera décroché à la fin de la ronde, par la représentante de la Cour des Comptes, qui très impliquée dans son rôle, se doit d'alerter sur l'endettement de l'ONF de 300 M€, et dont la courbe marquerait selon elle, un tracé de chute vertigineux. Il existe aussi des comptables mécontents !



Pour expliquer cette courbe, le versement compensateur est versé dès le début de l'année à l'ONF et apporte donc un flux important de trésorerie en janvier. Celui-ci s'amenuise ensuite au fur et à mesure du déroulement de l'exercice, et l'année suivante, cela recommence.

Mais ne faisons pas la fine bouche, l'année est plutôt bonne et permet aussi un montant élevé des investissements (87 M€) et finalement le besoin en fond de roulement s'améliore aussi.

Masse salariale par catégorie de personnel 2011-2014 (en M€)

en millions d'euros	2011	2012	2013	BP 2014	2014	Ecart 2014 / 2013	
Fonctionnaires & agents contractuels	257,0	253,4	247,6	247,4	245,9	-1,7	-0,7%
CAS Pensions	94,8	98,0	106,1	105,6	104,5	-1,6	-1,5%
Ouvriers	113,3	110,7	107,3	110,2	110,3	3,0	2,8%
Autres charges	8,9	8,9	8,7	9,9	10,0	1,3	15,1%
Total masse salariale	474,1	471,0	469,7	473,1	470,7	1,1	0,2%

Petit bémol cependant (*c'est un euphémisme*) il n'en va pas de même pour les effectifs qui connaissent une nouvelle de baisse de 110 ETPT, tous statuts confondus. Et ce malgré un résultat positif et un montant de CICE en hausse de 35 %. Nous ne manquerons pas de relever cette pratique, mais force est de constater que l'Etat n'applique même pas à ses opérateurs publics, la logique du pacte de solidarité initié par le Président de la République. Notre propos de représentant des personnels qui s'insurge contre ce traitement des aides à l'emploi, semble bien lointaines aux oreilles des Tutelles que nous interpellons sans grand succès sur le sujet.

Pour le Président du Conseil, ces résultats budgétaires seraient plutôt de bons augures pour la suite, c'est-à-dire, les négociations du futur contrat.

Pas si sûr !

En effet, dans l'organisation de nos activités, on voit qu'un bénéfice brut de 30 M€, ne donne à la fin qu'un bénéfice net de 11 M€. Si l'idée qui semble se dessiner fortement est de faire 50 M€ de recettes nouvelles ou d'économies, afin de pouvoir s'exonérer de la subvention d'équilibre (*qui est également d'environ 50 M€*), alors combien faut-il faire d'économies ou de recettes supplémentaires ?

C'est bien l'équation qui est posée, avec quelques certitudes et beaucoup d'inconnues ?

Au rang des certitudes, du moins pour ceux qui les portent, nous retrouvons les COFOR, qui rappellent la baisse importante de leur dotation globale de fonctionnement et l'impossibilité pour les maires d'accepter une nouvelle augmentation de leur contribution à la gestion forestière.

La FNB qui accueille son nouveau représentant au Conseil, en remplacement de Laurent De Normandie, explique pour sa part, qu'il faut mobiliser plus de bois, et que l'offre de l'ONF et des communes à la filière, doit s'inscrire dans des perspectives en hausse, au risque sinon de voir disparaître l'ONF, rien de bien rassurant.

Les Tutelles ne prennent pas part, du moins en apparence, mais rappellent que les négociations qui s'ouvrent donnent lieu à des débats constructifs, toniques et non complaisants.

Comme nous l'avons indiqué lors de précédents comptes rendus, les discussions se déroulent au sein de 3 groupes de travail qui comprennent les signataires du contrat, à savoir l'Etat, l'ONF et les COFOR. Le coordinateur des négociations, pour l'ONF, est le président du conseil d'administration Jean Yves CAULLET et les négociations sont co-présidées, pour les Tutelles par la DGPAT et la secrétaire générale du MAAF. Les autres tutelles présentes sont le Budget, et le MEDDE.

Nous regretterons une fois de plus de ne pas avoir été associés directement aux discussions de ces groupes de travail et nous demandons communication des contributions (*écrites*) qui circulent dans ces groupes de travail, et dont nous n'avons pas connaissance, pas plus que la teneur des propos toniques et non complaisants évoqués plus haut.

Rappelons que nous avons été reçus en octobre dernier par le conseil spécial du Président de la République, qui nous avait promis, lettre du premier ministre à l'appui, que nous serions associés aux négociations du futur contrat ... Décidément les promesses n'engagent que ceux qui y croient même si la formule est d'un autre Président de la République !

Donc soyons bref, sur les négociations du COP, nous ne savons rien, pour l'instant et nous ne saurons rien de plus aujourd'hui. Une rencontre devrait avoir lieu entre les organisations syndicales de l'ONF et les tutelles au cours du mois d'avril (*date non fixée*) et nous devrions avoir communication de toute ou partie de ces contributions.

La seule indication apportée par la DGPAT (MAAF) est qu'il faut prévoir, cette fois, des objectifs réalistes et atteignables, reconnaissant clairement que cela n'a pas toujours été le cas. Elle dit qu'il faut cependant être ambitieux et qu'elle souhaite un ONF fort.

En terme de calendrier et de méthode, les discussions seront ouvertes ensuite au « second cercle » constitué par les autres parties présentes au Conseil d'Administration, à savoir France Nature Environnement, la FNB, et l'association des régions.

Pour notre part, nous avons insisté sur le pré requis que constitue dès à présent la stabilité des effectifs à l'ONF.

Car si Président JY CAULLET affirme que la stabilité des effectifs serait acquise pour 2017 (*et les années suivantes ?*), mais qu'il faudra le rappeler fréquemment, l'incertitude la plus totale demeure pour

l'année 2016, ce qu'il n'a pas manqué de faire remarquer au Conseil. Les seules informations distillées seraient que cette question viendra en fin de débat, lors des négociations du futur contrat, un peu comme une cerise sur le gâteau, mais ce qui nous importe avant tout c'est la taille du gâteau.

Car tout cela reste flou, et des bruits très alarmistes courent déjà çà et là sur un possible recalibrage des effectifs avant 2017. Ensuite, on pourrait bien sûr être stable, puisque toute la baisse aurait été absorbée en amont du contrat, et c'est aujourd'hui notre plus grande crainte.

Et l'équation se complique encore :

L'Etat veut conserver l'ONF et les tutelles s'exécutent, mais veulent contribuer à moins 50 M€. Alors, soit l'opérateur réalise des économies, soit les partenaires paient plus.

Les Cofor veulent conserver l'ONF, mais disent ne pas pouvoir payer plus (*à noter d'ailleurs un petit changement de langage, elles ne disent plus ne pas vouloir payer plus, mais le résultat est le même*). L'ONF a fait, à notre sens, l'erreur stratégique de prendre en charge 20 M€, dès 2015, sur les 50 M€ demandés par Bercy, et le Président n'exclut pas d'absorber les 30 suivants (15 de recettes nouvelles et 15 d'économies) encouragé en cela par le président des COFOR qui nous livre un rapide calcul, cela représente 1.72% du budget de l'ONF, c'est presque l'épaisseur du trait.

Alors que nous reste-t-il pour en sortir ?

Quelques nouvelles ressources peut-être, une meilleure valorisation de nos produits, pas sûr, ou alors une absorption par de nouvelles économies sur la masse salariale. Un rajeunissement des effectifs vieillissants de l'ONF rapporterait selon des projections effectuées par la DG (*tiens, donc on y pense*) de l'ordre de 20 M€, mais dans 10 ans, c'est un peu loin, ce qui explique d'ailleurs que le Président CAULLET exhorte à la patience.

Reste un levier qui s'appelle le « CAS PENSIONS » et qui représente à lui seul 104 M€, soit l'équivalent de la masse salariale de l'ensemble des ouvriers forestiers de l'ONF (*c'est juste un ordre de grandeur*) et commence peut-être à se dessiner une autre hypothèse : on ne raisonnerait plus en nombre de postes, mais en coût par poste (*nommée pudiquement gestion en masse salariale*), ce qui conduirait alors à remettre en cause le statut de fonctionnaires d'un certain nombre de postes et peut-être bien ceux de gestionnaires administratifs.

Car en recrutant des contractuels, on échappe au CAS PENSIONS, et puis c'est également l'une des recommandations du rapport de la Cour des Comptes.

C'est peut-être bien le coup d'après !